



RAPPORT ANNUEL DE GERANCE

d' ENERGIE PARTAGEE COMMANDITEE, associé commandité – gérant, AUX ACTIONNAIRES COMMANDITAIRES D'ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT

PREAMBULE

Le rapport d'activité, commun à Energie Partagée Association et Energie Partagée Investissement, vous permettra de prendre connaissance de l'ensemble des activités mises en œuvre par le mouvement Energie Partagée et la mobilisation de toutes les équipes du mouvement, dirigeantes, opérationnelles et bénévoles, qui ont consacré temps et énergie à la réussite d'Energie Partagée.

Le présent rapport annuel de gérance ne s'attache qu'à l'activité d'investissement citoyen mis en œuvre par Energie Partagée Investissement au cours de l'exercice 2016, mais sa réussite est fortement liée à l'engagement de l'ensemble du mouvement Energie Partagée que nous tenons à remercier sincèrement.

Éléments marquants pour l'exercice 2016 :

L'année 2016 est le premier exercice comptable complet depuis le transfert de la gérance intervenu au cours de l'exercice 2015. Cette année est marquée par une diminution importante du déficit sans arriver pour autant à l'équilibre d'exploitation. Pour autant les signes sont positifs : augmentation de la collecte, augmentation du nombre de participations dans un nombre significatif de projets ... Par ailleurs, des avancées notables sur les outils de suivi structurants ont été réalisées, particulièrement l'évaluation au réel du portefeuille des participations détenues par Energie Partagée qui conduisent la gérance, en accord avec le Conseil de surveillance, à proposer aux actionnaires l'émission d'une prime permettant de constater l'augmentation de la valeur de la société. Cette valeur provient des sociétés de projet (une quarantaine à ce jour) dans lesquelles Energie Partagée a pris des participations et qui sont valorisées par les installations de production d'énergies renouvelables qu'elles détiennent et exploitent.

Cette prime permettra également de valoriser le soutien de nos plus anciens actionnaires qui ont accordé leur confiance aux fondateurs d'Energie Partagée malgré le caractère innovant et risqué de la création de ce nouvel outil financier dans le paysage des énergies renouvelables et du financement solidaire (une note d'explication spécifique à cette prime d'émission est en annexe du présent rapport).

Il est rappelé aux actionnaires que le modèle de rendement de l'outil d'investissement d'Energie Partagée est basé sur une hypothèse de collecte de 20 millions d'euros minimum, celle-ci atteint 12 millions d'euros à la fin de l'année 2016, avec une croissance de l'ordre de 2,5 millions d'euros par an, ce qui porte l'atteinte de cet objectif à 2020, et confirme la préconisation de placement sur une durée de 10 ans exprimée dès le lancement de la première OFTP (Offre au public de titres financiers) en 2011.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptables sont conformes à la réglementation en vigueur. Aucune modification comptable de ses méthodes n'a été opérée sur l'exercice 2016.

L'exercice comptable a débuté le 01/01/2016 et s'est terminé le 31/12/2016.

Les comptes annuels présentent un total de bilan de 11 673 581 euros et l'exercice comptable fait apparaître un déficit de – 39 514,39 euros.

Le capital social net, au 31 décembre 2016, est de 11 429 700 euros.

Le capital de la Société :

Au cours de l'exercice, le capital a augmenté de 31% par rapport à son montant net à fin 2015, soit une hausse de 2 711 700 euros nets, passant de 8 718 000 euros à 11 429 700 euros. Le montant total des nouvelles souscriptions a atteint 2 773 200 euros auquel il faut retrancher le montant total des nouvelles sorties, soit 61 500 euros.

Le montant total des sorties reste toujours très faible et stable en pourcentage, de l'ordre de 2,4% du montant total de capital collecté depuis l'origine, caractérisant un investissement de long terme pour les souscripteurs.

Les produits de la Société :

Le montant total des produits atteint 377 638 euros en 2016, contre 270 471 euros en 2015, soit une croissance de 48,70%.

Ils proviennent de plusieurs sources :

- Produits de gestion des actions : il s'agit des frais de souscription payés par les actionnaires. Ils permettent de financer les opérations de commercialisation, de gestion administrative et comptable de la collecte de capital ;
- Revenus financiers liés aux investissements réalisés : il s'agit des produits issus des investissements dans les sociétés d'exploitation soutenues par Energie Partagée (dividendes, revenus des emprunts obligataires, rémunération des créances en compte-courant d'associé) ainsi que, de manière marginale, les frais d'instruction de dossiers facturés aux porteurs de projet ;
- Revenus financiers liés aux placements de trésorerie : dans le cadre des préconisations faites par l'AMF (Autorité des marchés financiers), Energie Partagée s'est engagée à conserver 20 % de son capital en trésorerie immédiatement disponible et plafonnée à 2 millions d'euros. Ces liquidités sont placées auprès de la Société Financière de la Nef, du Crédit Coopératif et de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes. Il faut noter que les taux de placement de ces liquidités ont fortement baissé au cours des trois dernières années, réduisant les revenus générés à 33 keuros en 2016 contre 42 keuros en 2015 ;
- Revenus issus des prestations de services exercées auprès de partenaires du mouvement : mise à disposition de personnel (partage d'un poste de responsable administrative et comptable entre Energie Partagée Association et Energie Partagée Investissement) ; prestation administrative ou de communication pour des sociétés de projets, ...

Le détail est précisé dans le tableau ci-dessous :

Détail des produits en k€	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	Prévisionnel 2017
liés aux souscriptions	50	19	37	58	55
liés aux investissements réalisés	45	81	159	201	246
liés aux placements de trésorerie	43	54	42	34	27
Liés aux prestations réalisées	2	8	11	85	85
Production immobilisée		46			
Produits divers	3	12	21		
Total	142	220	270	378	413

Détail des revenus liés aux investissements réalisés

Les prises de participations détenues par Energie Partagée Investissement génèrent des revenus (201 k€), sous forme d'intérêts pour les avances en compte-courant d'associés et les obligations (ces montants sont généralement connus à l'avance et générés dès les premières années de la vie d'un projet) et sous forme de dividendes (ceux-ci sont généralement distribués 5 à 7 ans minimum après la mise en service de l'installation).

Les charges de la Société :

Le montant total des charges atteint 418 285 euros en 2016, contre 434 142 euros en 2015, soit une baisse de 3,6% portant essentiellement sur les charges exceptionnelles de l'année 2015.

détail des charges en k€	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	Prévisionnel 2017
frais de personnel et mise à disposition		72	170	231	242
Communication et collecte	69	48	18	35	50
Honoraires	90	97	46	28	35
Autres frais généraux et divers	35	31	50	52	52
Impôts et taxes (dont taxe salaire et tva non récupérable)	20	28	23	22	22
Amortissements et provisions	45	62	84	30	6
Charges financières				21	21
Charges exceptionnelles			42		
Total	259	338	434	419	428

Les charges de personnel et les honoraires de prestations

Les charges de personnel ont augmenté entre 2015 et 2016, avec une première année complète pour 2,8 ETP, passant de 170 000 euros en 2015 à 231 000 euros en 2016 :

- Tenant compte des salariés de la Société sur une année entière, Erwan Boumard, Florence Martin et Fabienne Balland, pour 183 000 euros (charges de personnel)
- Tenant compte des salariés mis à disposition par Energie Partagée Association sur la promotion, la communication et l'animation nationale ou régionale, sur des temps partiels (Marc Mossalgue, Justine Peullemeulle, Julien Wegner, Arno Foulon, Olivier Berland et Sylvain Guineberteau), pour un montant de 48 000 euros (personnel mis à disposition)

Le montant du mandat de gérance exercé par Energie Partagée Commanditée reste à 10 000 euros par an. Les autres honoraires correspondent aux seuls honoraires d'expertise comptable et de commissariat aux comptes qui restent stables. Aucun recours à des honoraires extérieurs n'a été réalisé en 2016 contrairement à 2015.

Les frais généraux et les frais de collecte du capital

Les frais généraux sur l'année 2016 sont stables par rapport à 2015. Il faut prendre en compte que les frais de loyers sont enregistrés à compter de 2016 sur une année complète (+11 000 €), c'est le poste essentiel qui explique l'augmentation entre 2015 et 2016.

La mise en place en 2015 d'une plateforme de souscription en ligne s'est renforcée avec de nouveaux développements en 2016 (signature numérique des bulletins de souscription, téléchargement des pièces justificatives sur le plateforme), d'où un coût plus élevé en 2016, soit 7 183 € en 2016 contre 4 160 € en 2015.

Les charges inhabituelles ou non récurrentes de l'exercice

L'année 2016 est le dernier exercice impacté par les amortissements sur des productions immobilisées à la création de la Société (frais de démarrage). Ce montant s'élève en 2016 à 25 000 €. Dorénavant, ce type de dépenses correspond à des charges courantes qui sont donc comptabilisés sur l'exercice au cours duquel elles ont lieu.

PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES OU PRISES DE CONTROLE, FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES, PARTICIPATIONS CROISEES

L'activité d'Energie Partagée Investissement consiste pour une grande partie à prendre des participations dans des sociétés locales porteuses de projets citoyens d'installations d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.

Ces participations prennent la forme de souscriptions au capital des sociétés, de souscriptions aux obligations émises par les sociétés et d'avances en compte-courant d'associés. Certaines de ces participations ont déjà fait l'objet d'une restitution à Energie Partagée Investissement qui les réinvestit dans de nouvelles prises de participations.

Les grandes tendances en matière d'énergies renouvelables en 2016 :

Ne sont mentionnées que les tendances qui pourront avoir des conséquences sur les comptes annuels de notre société : il est à noter que la production d'énergie éolienne a été la plus dégradée en 2016 depuis de nombreuses années et que cela pourra se traduire par un retard dans certains retours sur investissement de nos projets éoliens.

Nos participations au 31/12/2016 :

En 2016, un travail d'évaluation du portefeuille de projets a été initié. Il se poursuit en 2017 et porte sur le contrôle des business plans des sociétés de projet et l'évaluation des risques (détermination des indicateurs à suivre, mise en place du processus d'évaluation, établissement des fiches d'évaluation pour 11 projets représentant 70% des engagements pris).

Le montant total des encours au 31/12/2016 est de 6 928 185 euros dans 40 sociétés différentes auxquels s'ajoutent des montants engagés non encore versés au 31/12/2016 pour 1 255 000 euros.

Energie Partagée - état du portefeuille de participations dans des sociétés de projet au 31/12/2016

énergie	Investissement initial			Montant restant à décaisser	Montant déjà remboursé	revenus des participations			production	
	en capital	en compte-courant d'associé	en obligations			2015	2016	puissance en KW	attendue en MWh/an	2016 en MWh / an
Total solaire	285 900,00	1 815 675,10	190 500,00	15 500,00	200 000,00	48 418,27	72 814,31	4 846	5 123	2 143
Total metha	90 200,00	318 300,00	0,00	334 000,00	0,00	352,11	773,85	1 900	23 000	-
Total hydro	155 000,00	230 000,00	0,00	0,00	0,00	818,67	2 337,91	720	1 600	-
Total éolien	894 328,50	1 942 500,27	640 000,00	700 000,00	60 000,00	103 968,79	123 710,64	71 950	140 400	67 046
Total bois énergie	10 600,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	3 274,00	0,00	1 950	4 000	-
Total part strat	96 210,00	0,00	0,00	205 500,00	0,00	105,00	0,00	-	-	-
Total général	1 532 238,50	4 506 475,37	830 500,00	1 255 000,00	460 000,00	158 951,84	201 652,71	81 366	174 123	69 189

Un tableau plus complet en annexe reprend l'ensemble des participations détenues par Energie Partagée Investissement et précise pour chacune : le nom de la société, les montants par type d'instrument financier, la date de premier investissement, le montant d'encours et les revenus générés au 31/12/2016, le lieu, l'énergie, la puissance, la production attendue en année pleine et la production générée en 2016 si l'installation est en service.

Cas particulier de Energie Partagée Exploitation (filiale à 100% d'Energie Partagée Investissement)

Energie Partagée Investissement détient 100% des titres de la SAS ENERGIE PARTAGEE EXPLOITATION (ex SORAL 01), créée en 2009 pour porter les tous premiers projets de production d'énergie renouvelable d'Energie Partagée, notamment Pic Bois, dans le département de l'Ain, première centrale solaire raccordée au réseau en France et financée par l'investissement citoyen.

Cette société a désormais atteint son équilibre économique et génère un résultat net comptable de – 145 euros en 2016. L'année a été marquée par la mise en place de nouveaux contrats de maintenance, un rattrapage d'assurance pour l'installation Pic Bois, l'entreprise occupante voit son coût d'assurance grevé d'une surprime en raison de la présence de la centrale PV sur son toit et Energie Partagée Exploitation la prend en charge.

Cette société assure ainsi une rémunération de 32 987 euros en 2016 contre 31 416 euros en 2015 à son actionnaire unique Energie Partagée Investissement et pourra prochainement distribuer des dividendes. Elle est consolidée avec Energie Partagée Investissement sur le plan fiscal.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DES COMPTES

Rien à signaler.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le Conseil de surveillance vous propose d'affecter la totalité de la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'élevant à la somme de - 39 514,39 euros, au compte « report à nouveau » qui sera porté de - 597 311,63 euros à – 636 826,02 euros.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Non concerné

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE

Non concerné

DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons que la société n'a procédé au titre des trois exercices précédents à la distribution d'aucun dividende.

DEPENSES ET CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES

Nous vous demandons de constater, en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'il n'existe aucune dépense ni charge visée à l'article 39-4 de ce code.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES DIRIGEANTS

En application de l'article L.225-102-1 alinéa 3 du Code de Commerce, nous vous informons des mandats et fonctions des dirigeants de la Société :

Nom	Fonction au sein de la Société	Autre mandat exercé
SOULIAS Emmanuel	Au titre d'Enercoop, gérant d'Energie Partagée Investissement, président d'Energie Partagée Commanditée et président d'Energie Partagée Exploitation	Directeur général d'Enercoop SCIC SA
DE BONI Jean-Marc Jusqu'au 01/02/2017	Au titre de la Nef, associé d'Energie Partagée Commanditée et membre du comité de direction	Président du directoire de la Nef (SA coopérative)
MOUKARIM Frédéric Depuis le 01/02/2017	Au titre de la Nef, associé d'Energie Partagée Commanditée et membre du comité de direction	Membre du directoire de la Nef (SA coopérative)
LHOSTE Bruno	Au titre d'Energie Partagée Etudes (anciennement Solira Développement), associé d'Energie Partagée Commanditée et membre du comité de direction	Président d'Inddigo (SAS)
LAGALAYE Vincent	Président du Conseil de Surveillance d'Energie Partagée Investissement	Non concerné

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Exercice clos au 31 décembre 2016 :

En euros TTC	Moins de 30 jours	Entre 30 et 60 jours	Plus de 60 jours
Dettes fournisseurs	47 517 euros		
Créances clients	108 217 euros		

OPERATIONS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS OU D'OPTIONS D'ACHATS OU DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS RESERVEES AU PERSONNEL SALARIE DE LA SOCIETE

Non concerné

ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Non concerné

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Notre commissaire aux comptes a été informé des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé. Celles-ci ne sont pas reprises dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes, considérées comme relevant d'un fonctionnement normal de notre société.

Cependant, nous tenons à les porter à votre connaissance :

- Poursuite d'une convention de rémunération de compte courant d'associé entre Energie Partagée Investissement et Energie Partagée Exploitation, filiale à 100% d'Energie Partagée Investissement
- Poursuite d'un contrat de commission pour la gestion d'un portefeuille de projet entre Energie Partagée Investissement et Enercoop
- Poursuite d'un mandat de gérance rémunéré exercé par Energie Partagée Commanditée
- Contrat de prestation administrative entre d'une part Energie Partagée Investissement et d'autre part les sociétés La Limouzinière, Société Hydro Electrique Cévenole, Energie Partagée Exploitation et Energie Partagée Etudes.

Le 5 avril 2017,

Pour l'associé commandité – gérant,
SAS Coopérative ENERGIE PARTAGEE COMMANDITEE,

Le Comité de direction, représenté par M. Emmanuel SOULIAS

Retrouvez tous les documents d'assemblée sur le dossier en ligne
<http://energie-partagee.org/assemblee-generale-les-19-20-mai-2017/>

Annexes au présent rapport :

- **Note explicative spécifique aux résolutions N° 6 et N° 8**
- **Tableau détaillé des participations**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 20 MAI 2017 A MARSEILLE NOTE EXPLICATIVE DES RESOLUTIONS N° 6 et N° 8

Proposées par ENERGIE PARTAGEE COMMANDITEE, associé commandité – gérant,
AUX ACTIONNAIRES COMMANDITAIRES D'ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT

Constats sur l'évolution récente d'Energie Partagée Investissement et contexte général

Après plusieurs années d'existence, Energie Partagée Investissement dispose aujourd'hui d'un actif immobilisé dans une quarantaine de sociétés qui détiennent elles-mêmes des installations et des équipements de production d'énergie issue de ressources renouvelables qui génèrent un chiffre d'affaires par la vente de cette énergie.

Ces participations font l'objet depuis 2015 d'une mesure des facteurs de risques portant notamment sur la rentabilité économique et financière, le productible généré par les installations, la gouvernance des sociétés et la dimension citoyenne. A cet effet, un guide des indicateurs à mesurer a été réalisé. Cette mesure a été mise en place sur un échantillon représentatif de la diversité des projets permettant de s'assurer de la pertinence de la grille d'analyse. Celle-ci sera déployée sur tout le portefeuille de projets courant 2017.

En 2016, a été également mise en place une analyse consolidée des business plans des sociétés de projet afin de contribuer à déterminer la valeur des participations détenues par Energie Partagée. Ce travail a été réalisé sur un volume significatif de projets représentant 70% des encours détenus et comprenant le seul projet pour lequel on constate une production d'énergie inférieure à celle prévue et entraînant un risque de remise en cause de la rentabilité financière annoncée. Ce travail va se poursuivre en 2017 pour viser une quasi exhaustivité du portefeuille de projets, à l'exclusion des participations stratégiques de faible montant (moins de 20 000 euros chacune).

A ce jour, Energie Partagée détient des participations dans 40 sociétés différentes dont 9 ne sont pas des sociétés de production d'énergie mais des sociétés de développement, des fonds d'investissement ou des SEM, pour un montant d'encours de 276 201 euros. Le montant total des encours détenus dans des sociétés de production est de 6 390 810 euros au 31 décembre 2016.

Autre évènement important à noter : Notre société est agréée « entreprise solidaire » jusqu'en 2018. Suite aux dispositions de la Loi du 31 juillet 2014 sur l'Economie sociale et solidaire, cet agrément évolue vers un agrément ESUS (Entreprise solidaire d'utilité sociale). Cet agrément est d'une grande importance pour notre activité qui fait appel à l'investissement solidaire. Afin de renouveler notre agrément, un certain nombre de dispositions portant sur notre engagement en matière d'utilité sociale de notre objet social, sur l'encadrement des rémunérations et la constitution de fonds de réserves doivent être formalisés dans nos statuts. Les conséquences de ces modifications vont porter notamment sur la réduction de nos capacités à distribuer des dividendes à nos actionnaires, alors que c'était un des deux modes de rémunération annoncé. L'autre mode de rémunération étant l'augmentation de la valeur des actions, qui sera donc mis en place dès 2017 et sera privilégié à l'avenir.

Principes comptables

L'encours de toutes les participations détenues par Energie Partagée est inscrit à l'actif du bilan et valorisé au prix d'achat des titres et des créances par Energie Partagée Investissement. Si un risque de dépréciation de la valeur de ces actifs survient, des provisions sont enregistrées pour réduire cette valeur. Mais en cas d'appréciation de ces actifs (c'est-à-dire d'augmentation de leur valeur), aucun enregistrement comptable n'est possible tant que l'augmentation de valeur n'est pas réellement constatée par une cession des titres ou des créances. C'est un principe de précaution comptable qui vise à enregistrer les moins-values latentes mais pas les plus-values latentes de l'entreprise.

Il est donc difficile de traduire comptablement, dans les comptes d'Energie Partagée Investissement, l'augmentation de la valeur des participations que la Société détient, alors que ces sociétés de production portent des activités plutôt rentables et sécurisées par des contrats d'achat de l'énergie à long terme. Par ailleurs, ces sociétés détiennent des équipements de production dont la durée de vie est plus longue que la durée des crédits bancaires qu'elles ont souscrit, ainsi plus elles avancent dans le remboursement de leurs crédits bancaires, plus

elles prennent de la valeur car elles sont assurées de produire au-delà de la fin du remboursement des crédits bancaires.

Rémunération des actionnaires Energie Partagée : les principes

Deux mécanismes de rémunération sont prévus pour les actionnaires d'Energie Partagée :

1. La distribution d'une partie des bénéfices réalisés par Energie Partagée sous la forme de dividendes, décidées à chaque Assemblée générale :

Cette solution ne pourra pas être activée avant plusieurs années pour deux raisons. Premièrement parce que la société a réalisé jusqu'à présent des déficits d'exploitation pour financer sa montée en charge et ses frais de démarrage et deuxièmement parce que les dispositions de l'agrément ESUS (contrairement à l'agrément précédent « entreprise solidaire ») obligent à constituer un fonds de réserve à partir de la moitié des bénéfices distribuables.

2. La valorisation des actions Energie Partagée pour prendre en compte l'augmentation de la valeur de l'entreprise :

Cette solution suppose de faire une évaluation annuelle de son portefeuille pour en déterminer la valeur (plusieurs méthodes d'évaluation existent et peuvent être utilisées). Après constatation de cette valeur, la Gérance détermine une prime d'émission qu'elle propose au Conseil de surveillance dans le cadre des résolutions à soumettre à l'Assemblée générale des actionnaires. Ainsi, l'Assemblée peut décider annuellement de traduire cette valeur par l'émission d'une prime attachée aux actions d'Energie Partagée.

Une prime d'émission s'applique à toutes les actions d'Energie Partagée, celles déjà souscrites antérieurement à son émission et celles à souscrire par de nouveaux entrants. **Ainsi les souscripteurs anciens verront leur souscription valorisée du montant unitaire de la prime par rapport à leur montant de souscription et les souscripteurs nouveaux devront s'acquitter d'un montant de souscription plus élevé que les précédents.**

Valeur actuelle jusqu'au 20 avril 2017 :

Nombre d'actions x montant nominal unitaire

Valeur nouvelle à l'entrée comme à la sortie du capital à compter du 21 avril 2017 :

Nombre d'actions x (montant nominal unitaire + prime d'émission unitaire)

Rémunération des actionnaires Energie Partagée : Emission d'une prime de deux euros par action

Au regard des éléments de contexte et des principes décrits précédemment, la Gérance, sur la base de l'évaluation des participations détenues par Energie Partagée au 31/12/2016 et compte tenu de la valeur créée **propose à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires commanditaires d'Energie Partagée Investissement l'émission d'une prime de 2 euros par action.**

Date d'entrée en vigueur :

Dès le 21 avril 2017, date de diffusion du présent dossier d'Assemblée, la prime entrera en application sous réserve de son approbation par l'Assemblée le 20 mai 2017. Ainsi les souscriptions nouvelles qui seront reçues entre le 21 avril et le 20 mai ne seront agréées qu'à partir du premier jour ouvrable suivant l'Assemblée, à savoir le 22 mai 2017.

Energie Partagée - état du portefeuille de participations dans des sociétés de projet au 31/12/2016

société de projet			Investissement initial				Montant restant à décaisser	Montant déjà remboursé
nom	énergie	lieu	date	en capital	en compte-courant d'associé	en obligations		
EP Exploitation	solaire	69-78	21/09/2009	200 000,00	565 075,10			
Giraud Agri Energie	solaire	42	26/11/2010	16 500,00	210 000,00			
Plaine Sud Energies	solaire	14	09/10/2012	10 000,00	40 000,00			
Soleil Eau Vent Energie (SE	solaire	5	10/10/2012	5 400,00				
Combrailles Durables	solaire	63	06/10/2014	5 000,00	45 000,00			
ALTORA PV	solaire	68	20/11/2014	20 000,00	200 000,00		100 000,00	
Soleil du Grand Ouest	solaire	35	21/04/2015	1 000,00	300 000,00		100 000,00	
LUCISOL	solaire	84	30/03/2016	5 000,00	150 000,00			
ESCOUMS SOLAIRE	solaire	66	08/04/2016	200,00	152 800,00			
FERME D'ESCOUMS	solaire	66	08/04/2016	200,00	152 800,00			
LUM DEL LARZAC	solaire	12	10/06/2016	100,00			11 000,00	
ADVIVO SOLAIRE	solaire	38	17/06/2016	2 000,00		190 500,00		
ENERG Y CITOYENNE	solaire	38	12/09/2016	20 000,00				
ENR CHANTRERIE	solaire	44	20/12/2016	500,00			4 500,00	
Total solaire	Total solaire			285 900,00	1 815 675,10	190 500,00	15 500,00	
Methalayo	metha	64	30/09/2014	65 000,00	267 500,00			
Methamoly	metha	69-42	17/01/2015	20 000,00	40 000,00			
Methadoux Energies	metha	17	30/04/2015	5 200,00	10 800,00		334 000,00	
Total metha	Total metha			90 200,00	318 300,00	0,00	334 000,00	
HydroRaon	hydro	88	22/07/2014	5 000,00	45 000,00			
SHEC	hydro	30	30/06/2016	150 000,00	185 000,00			
Total hydro	Total hydro			155 000,00	230 000,00	0,00	0,00	
Ferme éol. des Monts de R	éolien	87	25/06/2013	9 800,00	336 000,00			
Bégawatts	éolien	56	13/07/2013	10 028,00	3 450,00	490 000,00		
Isac Watt	éolien	44	30/05/2014	500 003,50	200 000,00		60 000,00	
Ô Manne Céleste	éolien	Belgique	10/06/2014			150 000,00		
La Limouzinière	éolien	44	09/10/2014	230,00	500 576,00		700 000,00	
SEM ER	éolien	35	17/03/2015	350 000,00				
Les Ailes des Crêtes C2	éolien	8	08/04/2015	5 000,00	90 000,00			
La Jacterie	éolien	49	10/07/2015	19 064,00	80 000,00			
SOCPE Champs Chagnot	éolien	87	29/10/2015	200,00	642 474,27			
AVESSAC	éolien	44	29/01/2016	3,00	90 000,00			
Total éolien	Total éolien			894 328,50	1 942 500,27	640 000,00	700 000,00	
ERE 43	bois énergie	43	05/02/2014	300,00	200 000,00		200 000,00	
FORESTENR	bois énergie	73	18/06/2016	10 300,00				
Total bois énergie	Total bois énergie			10 600,00	200 000,00	0,00	200 000,00	
COSPRO	part strat	26	23/12/2010	11 960,00				
SFR OSER	part strat	69	03/12/2013	10 000,00			10 000,00	
Eole Sud 59-62	part strat	59	20/01/2014	500,00			500,00	
SIPeNR	part strat	75	06/03/2014	15 000,00				
ERCISOL	part strat	90	20/03/2014	3 750,00				
Nièvre Energie	part strat	58	24/06/2014	15 000,00				
EP Etudes	part strat	75	20/10/2015	20 000,00			180 000,00	
NORD ENERGIE	part strat	59	09/11/2015	15 000,00			15 000,00	
EOLA	part strat	44	03/05/2016	5 000,00				
Total part strat	Total part strat			96 210,00	0,00	0,00	205 500,00	
	Total général			1 532 238,50	4 506 475,37	830 500,00	1 255 000,00	

Encours total au 31/12/2016	revenus des participations			installation de production			production	
	2015	2016	prévisions 2017	état avancement	date première mise en service	puissance en KW	attendue en MWh/an	2016 en MWh / an
892 727,31	31 416,20	32 987,01	34 000,00	exploitation	01/03/2010	280	270	266
235 063,27	5 290,00	8 171,27	8 000,00	exploitation	01/05/2011	241	260	243
42 126,98	2 075,63	1 751,23	1 491,45	exploitation	22/11/2012	74	70	79
5 400,00		90,00		exploitation	01/05/2011	535	568	NC
52 025,00	1 841,92	2 025,00	2 025,00	exploitation	30/01/2013	326	330	339
125 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	exploitation	17/12/2014	400	400	409
215 962,19	2 794,52	12 671,80	12 000,00	exploitation	01/09/2015	249	300	264
158 810,96		3 811,00	4 000,00	exploitation	01/08/2016	200	240	99
155 327,52		2 327,00	3 633,00	exploitation	13/07/2016	144	250	135
155 327,52		2 327,00	3 633,00	exploitation	13/07/2016	144	250	124
100,00				exploitation	12/05/2015	153	185	185
194 153,00		1 653,00	3 810,00	construction		2 100	2 000	
20 000,00				développement				
500,00				développement				
2 252 523,75	48 418,27	72 814,31	77 592,45			4 846	5 123	2 143
332 500,00		125,03	13 300,00	construction		600	8 000	
60 091,21		91,21	840,00	développement		600	7 000	
16 909,72	352,11	557,61	1 000,00	développement		700	8 000	
409 500,93	352,11	773,85	15 140,00			1 900	23 000	-
52 296,12	818,67	836,27	900,00	construction		400	800	
345 683,64		1 501,64	5 460,00	exploitation	04/01/2017	320	800	
397 979,76	818,67	2 337,91	6 360,00			720	1 600	-
377 040,00	16 800,00	17 640,00	16 800,00	exploitation	01/03/2014	2 000	3 000	3 000
515 393,10	25 594,00	25 433,87	23 850,00	exploitation	01/05/2014	8 200	18 000	16 601
656 742,17	6 115,07	8 723,80	5 400,00	exploitation	01/01/2016	8 000	17 200	15 378
154 610,96	8 250,00	8 250,00	8 250,00	exploitation	04/07/2013	2 000	4 000	NC
575 981,50	28 978,00	30 510,00	50 963,00	exploitation	01/04/2012	6 150	12 000	11 357
353 850,00	15 354,88	15 509,47	15 000,00	exploitation	01/10/2009	12 500	20 000	19 890
95 950,00		950,00	3 060,00	exploitation	01/07/2016	1 600	2 200	820
102 033,33	552,32	2 417,00	2 400,00	construction		12 500	23 000	
658 088,22	2 324,52	12 599,66	10 000,00	exploitation	03/01/2017	9 000	19 000	
91 681,84		1 676,84	1 890,00	construction		10 000	22 000	
3 581 371,12	103 968,79	123 710,64	137 613,00			71 950	140 400	67 046
300,00	3 274,00			exploitation		1 200	2 000	
10 300,00				développement		750	2 000	
10 600,00	3 274,00	0,00	0,00			1 950	4 000	-
11 960,00								
10 000,00								
500,00								
15 000,00								
3 750,00	105,00							
15 000,00								
200 000,00								
15 000,00								
5 000,00								
276 210,00	105,00	0,00	0,00			-	-	-
6 928 185,56	158 951,84	201 652,71	236 705,45			81 366	174 123	69 189

SCA ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT
Société en commandite par actions

Siège social
10 Avenue des Canuts
69120 VAULX EN VELIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2016

SCA ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions

Siège social

10 Avenue des Canuts

69120 VAULX EN VELIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 31 décembre 2016**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SCA ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Gérant. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note « Immobilisations financières » des Règles et méthodes comptables de l'annexe expose les règles et méthodes comptables retenus pour l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées. Nos travaux ont principalement consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de la Gérance.

Fait à Lyon, le 20 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes
SEGECO Audit



Alain DESCOINS
Associé

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2016

31/12/2015

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	377 357		377 357	249 442
	Montant net du chiffre d'affaires	377 357		377 357	249 442
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits			281	3 450 1 093
Total des produits d'exploitation (1)				377 638	253 985
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			162 613	167 898
	Impôts, taxes et versements assimilés			21 997	23 432
	Salaires et traitements			130 590	85 023
	Charges sociales du personnel			52 739	36 080
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			25 211	80 846
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			4	303
Total des charges d'exploitation (2)				393 153	393 583
RESULTAT D'EXPLOITATION				(15 514)	(139 599)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2016

31/12/2015

RESULTAT D'EXPLOITATION		(15 514)	(139 599)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	20 656	
	Total des charges financières	20 656	
RESULTAT FINANCIER		(20 656)	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(36 170)	(139 599)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		16 488
	Total des produits exceptionnels		16 488
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 480	41 542 3 409
	Total des charges exceptionnelles	4 480	44 951
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(4 480)	(28 464)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(1 136)	
TOTAL DES PRODUITS		377 638	270 472
TOTAL DES CHARGES		417 153	438 535
RESULTAT DE L'EXERCICE		(39 514)	(168 062)

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2016			31/12/2015
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	256 940	256 940		19 581
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	13 894	12 350	1 544	6 175
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	2 994	1 251	1 743	2 741
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	1 667 999		1 667 999	1 166 017	
Créances rattachées à des participations	3 555 784		3 555 784	3 155 476	
Autres titres immobilisés	954 118		954 118	772 206	
Prêts	25 000		25 000		
Autres immobilisations financières	489 929		489 929	127 357	
TOTAL (II)	6 966 658	270 541	6 696 116	5 249 554	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	108 218		108 218	25 804
	Autres créances	15 596		15 596	21 601
Capital souscrit appelé, non versé	10 885		10 885		
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	450 000		450 000		
DISPONIBILITES	4 387 159		4 387 159	3 016 881	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	5 608		5 608	
	TOTAL (III)	4 977 465		4 977 465	3 064 287
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		11 944 123	270 541	11 673 581	8 313 841
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				156 617	113 977
(3) dont créances à plus d'un an				1 400	

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2016	31/12/2015
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	11 429 700	8 718 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(597 312)	(429 249)
	Résultat de l'exercice	(39 514)	(168 062)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	8 585	4 105	
	Total des capitaux propres	10 801 459	8 124 793
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	582 156	120 697
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 517	36 475
	Dettes fiscales et sociales	57 486	30 727
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	180 000		
Autres dettes	4 963	1 149	
Produits constatés d'avance (1)			
	Total des dettes	872 122	189 047
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	11 673 581	8 313 841
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(39 514,39)	(168 062,28)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	351 466	189 047
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

// Annexe

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Faits caractéristiques de l'exercice

Le bilan de l'exercice présente un total de **11 673 581** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **377 638** euros et un total **charges** de **417 153** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-39 514** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2016** et finit le **31/12/2016**.
Il a une durée de **12** mois.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 et aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Hypothèses de base retenues :

- ✓ *Continuité de l'exploitation.*
- ✓ *Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.*
- ✓ *Indépendance des exercices.*

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Pour les frais d'établissement, les frais de recherche et développement et les fonds commerciaux, selon le caractère significatif, il convient de se reporter aux notes correspondantes.

Des frais d'augmentation de capital ont été inscrits à l'actif au cours des exercices précédents. Ce montant concerne les frais liés à l'émission de titres (conseils, frais d'impression et de communication). Ils sont amortis sur cinq années sans prorata temporis.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites à l'actif pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais accessoires.

Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée selon une approche multicritères intégrant en particulier la méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les frais d'acquisition des titres de participation ont été immobilisés, conformément à l'option offerte par l'art-332-1 du PCG. Ils s'élèvent à 26.966 € .
Ces frais font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur cinq années au prorata temporis.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées à leur valeur nominale.

Présentation du compte de résultat

Les produits et charges financiers figurent en cycle d'exploitation.

Ces produits et charges caractérisent l'activité principale de la société. Pour cela, ils font logiquement parti du résultat d'exploitation, à l'exception de charges d'intérêts relatives à un billet à ordre qui ont été placées volontairement en résultat financier.

CICE

La société a constaté au titre de l'exercice un Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (dit CICE) d'un montant de 3.833 €. Conformément à la préconisation l'ANC du 28 février 2013, ce crédit d'impôt a été comptabilisé en créance sur l'état et en diminution du poste « charges sociales ».

En application de l'article 244 quater C du CGI, il nous appartient de retracer dans la présente annexe l'utilisation de cette créance au titre de l'exercice précédent. Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (art 244 quater C du CGI) dont a bénéficié la société a été intégralement utilisé à l'amélioration de la compétitivité de la société.

Informations relatives au bilan actif

Frais de recherche et développement

	31/12/2016	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de recherche et développement			
Total			

Fond de commerce

	31/12/2016	Montant	Observations
Eléments acquis du fonds de commerce			
Fonds commerciaux réévalués			
Fonds commerciaux reçus en apport			
Total			

Immobilisations

		01/01/2016	Augmentations	Diminutions	31/12/2016
Valeurs brutes	Immobilisations incorporelles	270 834			270 834
	Immobilisations corporelles	2 994			2 994
	Immobilisations financières	5 221 056	1 725 491	253 717	6 692 830
	Total	5 494 884	1 725 491	253 717	6 966 658
Amortissements & provisions	Immobilisations incorporelles	245 077	24 213		269 290
	Immobilisations corporelles	253	998		1 251
	Immobilisations financières				
	Total	245 331	25 211		270 541

Filiales et participations

	Capitaux propres	Quote-part détenue (en%)	Valeurs comptables des titres		Résultat dernier Exercice clos
			Brute	Nette	
1 Filiales (plus de 50%)					
Energie Partagée Exploitation (2016)	168 935	100,00	200 000	200 000	(145)
Giraud Agri (2016)	232 880	53,92	16 500	16 500	8 026
Lucisol (1ère clôture 31.12.16)		62,50	5 000	5 000	
Eola Développement (N.C)		69,44	5 000	5 000	
Energ'Y Citoyennes		54,50	20 000	20 000	
2 Participations (10 à 50%)					
Cf. Etat de détail : Participations (10 à 50%) ci-joint					

Participations (10 à 50%)

au 31/12/2016

Participations (10 à 50%)	Capitaux propres	Quote-part détenue (en %)	Valeur comptable des titres		Résultat dernier exercice clos
			Brute	Nette	
Société Hydro Electrique Cévenole (2015)	(100 634)	50	185 000	185 000	(31 421)
Ferme Eolienne Rilhac Lastours (2015)	(387 567)	49	9 800	9 800	(95 398)
Energie Partagée Etudes (2016)	465 004	41	200 000	200 000	(20 893)
Altora PV (2014)	12 380	40	20 000	20 000	(33 197)
Plaine Sud Energies (2016)	64 719	37	10 000	10 000	6 568
ForestEnr (1ère clôture 31.12.2016)		34	10 300	10 300	
Enr Chanterrie (1ère clôture 31.12.2017)		33	500	500	
Methalayo (N.C.)		29	65 000	65 000	
Isac Watts (2015)	1 549 928	26	500 004	500 004	(227 838)
Soleil du Grand Ouest (2016)	(30 483)	25	1 000	1 000	(11 515)
La limouzinière (2016)	(1 535 246)	23	230	230	252 153
Socpe Champs Chagnots (2015)	(47 271)	20	200	200	(36 199)
Advivo Solaire (1ère clôture 31.12.2016)		20	2 000	2 000	
Methadoux Energies (2015)	(7 505)	16	5 200	5 200	(37 552)
Methamoly (1ère clôture 31.12.2016)		13	20 000	20 000	
Hydroraron (2015)	34 577	10	5 000	5 000	(41 675)

Informations relatives au bilan actif (suite)

Créances ratt. à des participations	31/12/2016	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Prêts et avances consentis :				
Créances rattachées à des participations		3 555 784		3 555 784
Créances rattachées à des sociétés en participation				
Total		3 555 784		3 555 784

Stocks	31/12/2016	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières & approvisionnements				
En cours				
Produits finis				
Marchandises				
Total				

Créances	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Actif immobilisé (1)	4 070 713	156 617	3 914 096
Actif circulant (1) (2) (3)	134 698	133 298	1 400
Charges constatées d'avance	5 608	5 608	
Total	4 211 019	295 523	3 915 496
(1) Dont concernant les entreprises liées et participations		4 180 567	
(2) Dont créances représentées par des effets de commerce			
(3) Provision sur actif circulant :			

Produits à recevoir	31/12/2016	Observations
Créances liées à des participations	139 466	
Autres immobilisations financières	26 254	
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	15 407	
Total	181 127	

Charges constatées d'avance	31/12/2016	Observations
Charges constatées d'avance - Exploitation	5 608	
Charges constatées d'avance - Financières		
Charges constatées d'avance - Exceptionnelles		
Total	5 608	

Informations relatives au bilan passif

Capital social	31/12/2016	Nombre	Valeur nominale	Montant
Titres au début de l'exercice		87 180,00	100,0000	8 718 000,00
Titres émis		28 234,00	100,0000	2 823 400,00
Titres remboursés ou annulés		1 117,00	100,0000	111 700,00
Titres en fin d'exercice		114 297,00	100,0000	11 429 700,00

Provisions	01/01/2016	Augmentation	Diminution utilisée	Diminution non utilisée	31/12/2016
Provisions réglementées	4 105	4 480			8 585
<i>Dont provision pour amortissements dérogatoires</i>					
Amortissement dérog. frais s/titres particip.	4 105	4 480			8 585
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour dépréciations					

Dettes	Montant	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès d'étab de crédits (1)				
Emprunts et dettes financières div. (1) (2)	520 656		520 656	
Fournisseurs & comptes rattachés (3)	47 517	47 517		
Dettes fiscales & sociales	57 486	57 486		
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	180 000	180 000		
Groupes & associés (2)	61 500	61 500		
Autres dettes	4 963	4 963		
Produits constatés d'avance				
Total	872 122	351 466	520 656	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice :

500 000

(2) Emprunts & dettes associés personnes physiques :

61 500

(1) Emprunts remboursés au cours de l'exercice :

(3) Dont dettes représentées par effets de commerce :

Charges à payer	31/12/2016	Observations
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	20 656	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 564	
Dettes fiscales & sociales	13 396	
Autres dettes		
Total	61 616	

Produits constatés d'avance - Exploitation	31/12/2016	Observations
Produits constatés d'avance - Exploitation		
Produits constatés d'avance - Financier		
Produits constatés d'avance - Exceptionnel		
Total		

Autres informations

Crédit bail	Constructions	Matériels & outil.	Autres	31/12/2016
<u>Redevances payées :</u>				
Cumuls exercices antérieurs				
Redevances exercice				
Total				
<u>Redevances restant à payer :</u>				
A 1 an au plus				
Entre 1 an et 5 ans				
A plus de 5 ans				
Total				
<u>Valeurs résiduelles :</u>				
A 1 an au plus				
Entre 1 an et 5 ans				
A plus de 5 ans				
Total				
Montant en charge dans l'exercice				

Engagements financiers

	31/12/2016	Engagements donnés	Engagements reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements en matière de crédit bail			
Engagements en matière de pensions, retraites et assimilés			
Non significatif			
Autres engagements		87 670	
Intérêts sur billet à ordre		87 670	
Total des engagements financiers		87 670	

Autres informations (suite)

Dettes garanties par des sûretés réelles

Nature de la dette	Nature de la garantie	Bénéficiaires	Montant début	31/12/2016
		Total		

Identité de la société mère consolidant les comptes ou de la société tête de groupe pour le régime d'intégration fiscale

ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT

Date de début d'intégration = 01.01.2010

Opérations avec les entreprises liées

(hors créances rattachées à des participations)

	31/12/2016	Montant	Observations
Créances clients et comptes rattachés		104 160	(B)
Autres créances		1 136	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		29 932	
Autres dettes			
Produits d'exploitation		85 723	
Charges d'exploitation		93 910	
Produits financiers			
Charges financières			

Autres informations significatives

(B) Ces opérations concernent les sociétés dans lesquelles ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT détient une participation ou concernent des sociétés avec un dirigeant commun.



RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

AUX ACTIONNAIRES COMMANDITAIRES ET A L'ASSOCIE COMMANDITE – GERANT D'ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT

Voici les éléments que le Conseil de surveillance porte à votre attention en préparation à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des Actionnaires Commanditaires et de l'Associé Commandité – gérant d'Energie Partagée Investissement, fixée le 20 mai 2017 à Marseille.

ROLE ET COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le rôle du Conseil

En premier lieu, nous nous réjouissons que la communauté Energie Partagée se soit à nouveau étoffée cette année, avec de nombreux souscripteurs auxquels nous souhaitons la bienvenue.

Dans un souci de clarté et transparence, nous vous rappelons en préambule le rôle du Conseil de surveillance, composé de représentants des souscripteurs, élus pour 4 ans. Le Conseil est statutairement composé de 3 à 11 membres élus, auxquels s'ajoute un membre de droit représentant Energie Partagée Association. Même si les statuts prévoient que l'Assemblée générale peut allouer une rémunération aux membres du conseil sous forme de jetons de présence, l'activité du Conseil a toujours été bénévole.

Comme son nom l'indique, le Conseil de surveillance a pour mission de contrôler la gestion de la société Energie Partagée Investissement. Il n'a pas de responsabilités dans ladite gestion, mais dispose des mêmes droits de vérification que le commissaire aux comptes. Il doit présenter à l'Assemblée générale des associés commanditaires un rapport dans lequel il relève, s'il y a lieu, les irrégularités ou inexactitudes qu'il a pu déceler. Il doit émettre une appréciation compréhensible par les actionnaires de la situation et de l'évolution de la Commanditée. Il lui revient par ailleurs de proposer à l'Assemblée générale l'affectation des bénéfices. Au-delà de ce rôle de contrôle, il apporte également avis et conseils à la direction d'Energie Partagée, en lien avec les souscripteurs qui peuvent le solliciter à tout moment, sans toutefois pouvoir s'imiscer dans la gestion de l'entreprise.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à la lecture des articles 28 à 36 des statuts d'Energie Partagée Investissement, disponibles sur demande ou téléchargeables sur le site d'Energie partagée, à l'adresse suivante : <http://energie-partagee.org/wp-content/uploads/2014/11/statuts-EPI-maj-2015.pdf>

Les membres du Conseil de surveillance

Le Conseil est actuellement composé de 11 personnes (*liste disponible sur <http://energie-partagee.org/assemblee-generale-les-19-20-mai-2017>*), présidé par Vincent LAGALAYE, membre élu à l'Assemblée 2014. Il est le signataire, au nom du Conseil, de ce présent rapport, rédigé collectivement.

Le Conseil a accueilli avec plaisir 3 nouvelles membres élues à l'assemblée générale du 28 mai 2016. Le renouvellement du Conseil était l'un des chantiers 2015/2016 du Conseil. Cette année aussi deux membres présents depuis les débuts d'Energie Partagée Investissement et arrivant en fin de mandat

ont choisi de ne pas présenter leur candidature à un renouvellement de mandat. Nous remercions à cette occasion Gerhard LOHRENTZ et Jacques QUANTIN et les remercions pour leur engagement.

Des places restant encore disponibles, et à défaut de candidatures spontanées, le Conseil a sollicité cette année des personnes proches du mouvement Énergie Partagée et les a invitées à se présenter à vous pour rejoindre notre instance si vous votez en ce sens.

Un candidat s'est ainsi manifesté : Aurélien MARY. Sa candidature figure parmi les documents mis à disposition des actionnaires via le lien <http://energie-partagee.org/assemblee-generale-les-19-20-mai-2017>. Pour favoriser la connaissance mutuelle, avant de vous présenter cette candidature, le Conseil a accueilli Aurélien à 2 reprises en qualité d'observateur début 2017.

De nouvelles candidatures peuvent être formulées durant l'année 2017, et sont bienvenues. Ce Conseil est en effet le vôtre : si vous vous sentez motivés pour lui apporter votre contribution, nous vous invitons vivement à vous manifester, via l'adresse mail conseil-surveillance@energie-partagee.org

LES TRAVAUX MENES PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE EN 2016

Le Conseil s'est réuni à 5 reprises en 2016.

Nous tenons à saluer la disponibilité de l'équipe dirigeante d'Énergie Partagée, en particulier celle de Florence Martin, notre interlocutrice principale. Nous apprécions leur qualité d'écoute, le souci de pédagogie et la qualité des documents sur la vie de la société qui nous sont remis et commentés à chaque séance. Ce cadre de collaboration, ouvert et attentif, fortifie le rôle du Conseil et donc le mouvement Énergie Partagée.

Les principaux axes de travail sur l'année 2016 ont été les suivants :

- le modèle économique global d'Énergie Partagée Investissement,
- la vision des souscripteurs sur la rentabilité de leur investissement,
- la place des investisseurs institutionnels.

Parmi les autres sujets de travail du Conseil, nous avons en outre initié des échanges et rencontres avec des personnes membres de Conseils de surveillance d'autres organisations proches (Nef, Terre de Liens...), pour nous nourrir de nos expériences respectives et affiner notre appropriation de notre rôle.

Le modèle économique

Les indicateurs économiques (sur la collecte et les engagements) nous sont présentés à chaque séance, de même que les budgets prévisionnels actualisés. Ils mettent en lumière le dynamisme de notre projet, une gestion rigoureuse par la Commanditée et l'équipe, et des avancées notables en matière de reporting. Sans rentrer dans le détail des résultats, il est à noter que les revenus 2016 sont en ligne avec les prévisions et que les charges d'exploitation sont stables en 2016 par rapport à 2015. Ils attirent néanmoins notre attention sur deux points :

- le portefeuille de projets nécessite de poursuivre son développement, de façon à générer les recettes qui permettront d'atteindre l'équilibre annuel de la société, puis de résorber le report à nouveau négatif . Dans cette perspective, la structuration, en 2016, de Énergie Partagée Etudes, les participations prises dans des SEM locales nous semblent des démarches positives ;
- la collecte doit rester soutenue, en maintenant un niveau d'augmentation annuelle de capital de 2 M€ environ ; nous voyons les efforts engagés en direction d'investisseurs institutionnels et de la labellisation ESUS évoquée ci-après comme des éléments de réponses à cet enjeu.

Au-delà de ce suivi régulier, le conseil a participé aux travaux de l'équipe sur l'évaluation du portefeuille de projets, qui ont permis d'estimer la valeur actuelle de notre société et donc l'évolution de la valeur de chacune des parts de capital.

La diversité des projets d'énergies renouvelables financés, qui sont pour la plupart en phase de démarrage ou comptent peu d'années d'exploitation, rend l'exercice complexe. Des analyses de risques ont toutefois été établies par filière d'énergie, avec détermination d'indicateurs (dont la production mensuelle et annuelle), tant en phase amont qu'en exploitation. L'enjeu est d'être en capacité de faire le lien entre la rentabilité initialement prévue et les résultats effectivement constatés, sur un échantillon représentatif de projets. Un outil de suivi a été mis en place et sera régulièrement actualisé et amélioré.

Cette démarche permet cette année, en restant prudent, de revaloriser raisonnablement le montant de l'action Energie Partagée via une prime d'émission de 2 euros.

Une enquête pour mieux vous connaître

En partenariat avec l'équipe, le Conseil a participé activement à l'élaboration d'un questionnaire adressé à tous les souscripteurs. 7 années après la création d'Energie Partagées, il était important d'obtenir un reflet de vos visions et attentes, notamment en termes de rentabilité de votre investissement.

Nous nous réjouissons vivement du taux de participation (45 %) qui témoigne du haut niveau d'implication et d'intérêt des acteurs et promoteurs du mouvement Energie Partagée.

Une synthèse des résultats est disponible sur ce lien <http://energie-partagee.org/enquete-aupres-des-actionnaires-denergie-partagee-les-resultats-sont-la/>

Cette consultation, riche d'enseignements, est en cours d'analyse plus détaillée par l'équipe d'Energie Partagée. le Conseil sera attentif, cette année, à leur prise en considération.

Place des investisseurs institutionnels dans Energie Partagée

Notre modèle est basé sur la mobilisation de l'épargne citoyenne, qui s'est traduite jusqu'à présent par des prises de participation directes de différents types de souscripteurs : des particuliers avant tout, mais aussi par des entreprises et des associations signataires de notre charte de valeurs.

De façon à conforter et accroître cette mobilisation, la direction d'Energie Partagée s'est rapprochée des acteurs de l'épargne salariale solidaire, et de structures publiques (Caisse des Dépôts et Consignations notamment, impliquée dans le financement de l'économie sociale et solidaire et de la transition énergétique).

Les grandes capacités d'investissement de ces acteurs ont soulevé au sein du Conseil de surveillance de légitimes questions, portant en particulier sur le montant maximum souhaitable, le poids dans les votes en Assemblée et donc l'influence, les attentes de rémunération, le degré de dépendance et de risque pour Energie Partagée Investissement en cas de demande de sortie rapide.

Une note détaillée, éclairant ces divers points, demandée en 2016 par le Conseil, a été produite par la direction d'Energie Partagée, ce dont nous la remercions.

Les riches échanges qui ont porté sur celle-ci, ont permis d'aboutir au consensus suivant :

- nous prenons acte de l'intérêt de la présence de deux typologies d'investisseurs institutionnels : épargne salariale solidaire et structures publiques engagées en matière de transition énergétique et/ou d'économie sociale et solidaire,
- leurs parts cumulées ne peuvent représenter plus de 20% du capital d'Energie Partagée Investissement,
- une place spécifique au Conseil de surveillance leur est proposée, permettant un échange ouvert entre les catégories d'investisseurs.

Agrément ESUS

Enfin, nous soutenons la volonté de la Commanditée de solliciter l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS) pour Energie Partagée Investissement, en relais de l'agrément « entreprise solidaire » dont nous disposons jusqu'en 2018. Ceci fait sens pour nous, et s'avère déterminant pour nos investisseurs institutionnels attachés à ce critère.

Le conseil de surveillance est conscient que l'obtention de cet agrément, impliquera des contraintes dans la constitution de fonds de réserve en lien avec les bénéficiaires, mais ne constituera en aucun cas une contrainte dans l'évaluation annuelle d'une prime d'émission, représentative de l'augmentation de valeur des sociétés de projet. (Prenez connaissance de la note explicative de cette résolution dans le rapport de gérance).

AVIS SUR LES COMPTES ET LES RESOLUTIONS

Au regard de son travail tout au long de l'année et n'ayant relevé aucune irrégularité, Le Conseil de surveillance vous invite à valider les comptes et soutenir les résolutions proposées par la gérance et notamment :

- modification des statuts pour créer un poste réservé aux investisseurs institutionnels au sein du Conseil de surveillance,
- modification des statuts en vue de demander l'agrément ESUS.

Le 14 avril 2017,

Pour le Conseil de surveillance
M. Vincent LAGALAYE, président

Liste des membres du Conseil de surveillance

NOM	Prénom	date de fin du mandat en cours	ville
CHINAL	Eddie	2019	Aix les Bains
GIRARD	Paul	2019	Escolives Sainte Camille
HOUDOIN	Jacky	2019	Briançon
LAGALAYE	Vincent	2018	Biarritz
LAHAYE	Yvan	2019	Bourg en Bresse
LEFEVRE	Céline	2020	Paris
POIZE	Noémie	2020	Vienne
REFABERT	Françoise	2020	Paris
ENERGIE PARTAGEE ASSOCIATION			Paris